



**PREMIER PROJET  
RÈGLEMENT NUMÉRO 277-2018**

---

**Modification au règlement de zonage  
numéro 180 et ses amendements, afin  
d'agrandir la zone M.1 à même une  
partie de la zone résidentielle Rb.2**

---

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis est régie par le *Code municipal* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

**ATTENDU QU'**en vertu des pouvoirs que lui confère la loi sur l'aménagement et d'urbanisme, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi ;

ATTENDU QU'il s'avère pertinent et opportun de procéder à une telle modification de manière à adapter le contenu de la réglementation aux besoins exprimés par la communauté locale et jugés pertinent par le Conseil;

**EN CONSÉQUENCE**

il est proposé par ,  
appuyé par  
et résolu à l'unanimité :

Que le premier projet de règlement numéro 277-2018 modifiant le règlement de zonage # 180 et ses amendements soit et est adopté et qu'il décrète ce qui suit :

**Article 1 But du règlement**

Le présent règlement a pour but d'agrandir la zone mixte M.1 à même une partie de la zone résidentielle Rb.2.

**Article 2 Agrandissement de la zone M.1 à même une partie de la zone Rb.2**

La zone Mixte M.1 est agrandie au détriment de la zone Rb.2. Le lot 5 633 022, d'une superficie de 1 436,5 mètres carrés et portant le #civique 15, rue du Chanoine-Richard est intégrée à la zone M.1 afin d'y autoriser les usages mixte et résidentiel.

**Article 3 Modification du plan de zonage**

Le plan de zonage feuillet numéro 2 faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 180 est modifié en diminuant la zone Rb.2 de façon à agrandir la zone M.1.

Le tout tel qu'indiqué en annexe 1 du présent règlement.

**Article 4 Autres dispositions du Règlement de zonage numéro 180**

Les autres dispositions du règlement de zonage numéro 180 demeurent et continuent de s'appliquer intégralement.

**Article 5 Consultation publique**

Le présent règlement sera soumis à la consultation publique le ..... à l'Hôtel de Ville.

**Donné à Saint-Maxime-du-Mont-Louis.**

Ce 8<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2018.

---

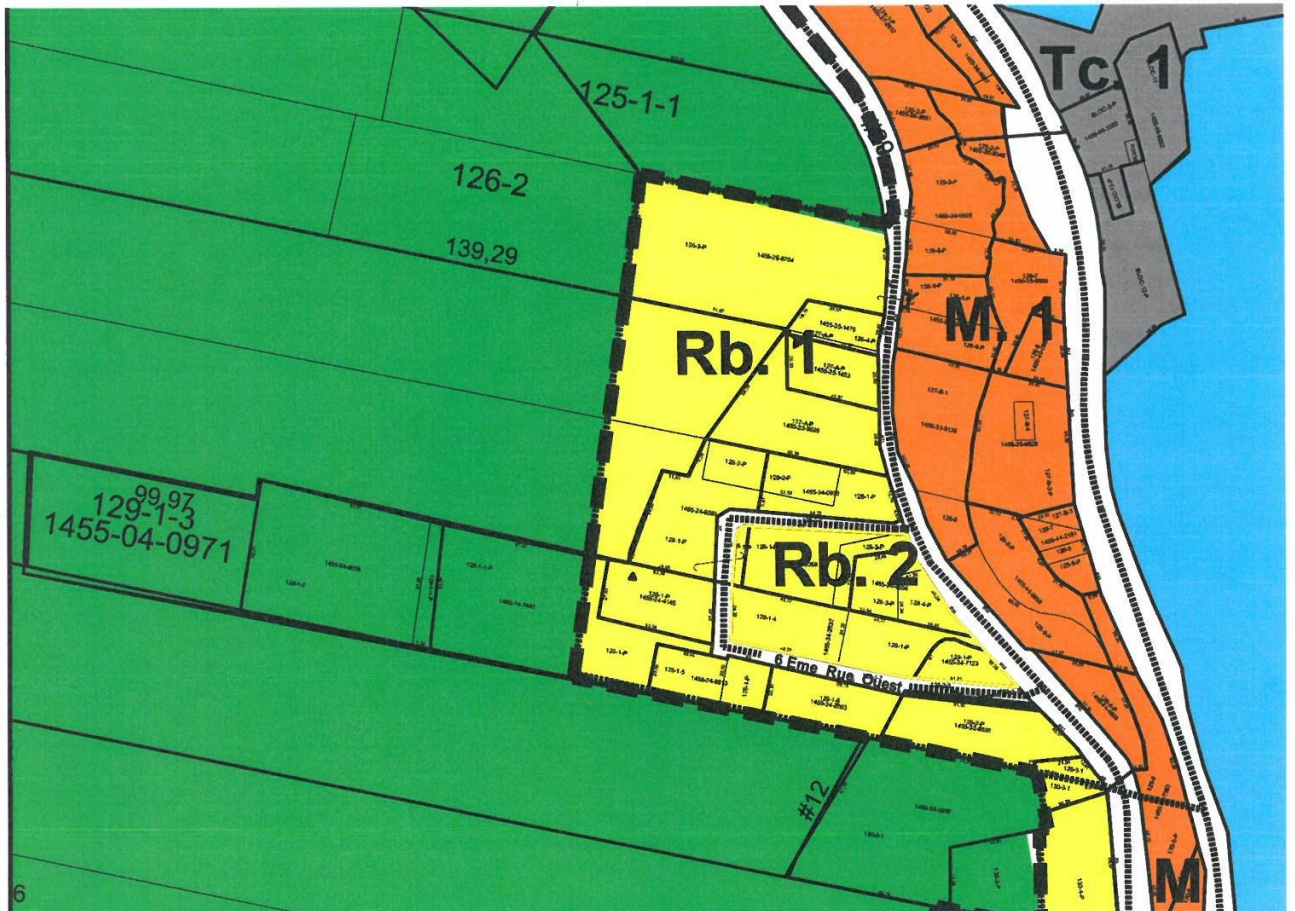
Guy Bernatchez  
Maire

---

Suzanne Roy  
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

# Annexe 1

## AVANT MODIFICATION



## APRÈS MODIFICATION

